Appel citoyen pour la mise en place d'un Espace Biosphère UNESCO et d'une gestion publique du foncier dans la Haute Vallée de la Loire

Le Puy en Velay, 12 mars 2009

A Monsieur Jean GERMAIN, Président de l'Etablissement Public Loire
A Monsieur Gérard ROCHE, Président du Conseil Général de Haute-Loire

Nous, soussignés habitants de la Haute Vallée de la Loire, élus, citoyens français, européen et d'ailleurs, touristes responsables, associations, demandons à Messieurs les Présidents de l'Etablissement Public Loire et du Conseil Général de Haute Loire, d'accorder à l'avenir de notre vallée toute l'attention qu'il mérite et d'unir leurs efforts pour mettre en œuvre un projet d'intérêt général.

Un patrimoine écologique exceptionnel préservé, une agriculture durable et un tourisme de nature, des habitants acteurs de leur territoire à travers une gestion concertée de la vallée : voilà les ingrédients du développement durable que nous souhaitons pour la Haute Vallée de la Loire.

L'Etablissement Public Loire est aujourd'hui désireux de céder ou vendre les terrains acquis naguère pour le projet de barrage de Serre de la Fare. Les 430 hectares, abritant des paysages et une biodiversité rares reconnus au niveau européen, sont une chance et une opportunité pour la Vallée et pour toute la Haute Loire de mettre en œuvre à grande échelle un projet de développement durable, dans l'intérêt des hommes et de la nature.

Afin d'éviter un démantèlement et un morcellement des terrains (750 anciens propriétaires recensés) situés sur les communes de Solignac sur Loire, Chadron, Le Brignon et Saint Martin de Fugères, nous souhaitons qu'un nouveau projet collectif d'intérêt public voit le jour. L'objectif majeur est de préserver l'intégrité environnementale de la Vallée tout en développant des activités économiques compatibles. Il sera animé de façon participative par une structure associant les collectivités territoriales (communes, conseil général, conseil régional…) et la société civile (associations, usagers, riverains…). Il garantirait une gestion concertée et cela à travers la signature d'une charte pour un développement durable, une protection et une valorisation de la vallée.

Ce projet s'appuierait alors sur une délégation de la gestion à long terme ou la rétrocession des terrains à une collectivité publique (exemple CG43) , tout en respectant à la fois les droits des propriétaires privés (anciens et actuels) et les usages des exploitants agricoles et forestiers. Il permettrait une organisation commune de la gestion des terrains (propriétés publiques et privées). Ainsi, ces terrains deviendraient le coeur d'un futur site Espace Biosphère – UNESCO « MaB» pour lequel nous demandons que les collectivités publiques entreprennent les démarches d'obtention de la labellisation par l'UNESCO, pour le secteur du Puy en Velay jusqu'au Mont Gerbier de Jonc.

NOM	PRENOM	QUALITE	ADRESSE	SIGNATURE

Renvoyez cet appel signé, le plus vite possible, **avant le 1 Septembre 2009** (série 2) à :
SOS Loire Vivante - ERN France, 8, rue Crozatier – 43000 Le Puy en Velay .

Cet appel est soutenu par les associations (ordre alphabétique) : Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (CEPA) , Féd. de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE), LPO Auvergne, Réseau Loire Vivante, SOS Loire Vivante – ERN France, WWF France et la commune de Chadron (43150) . . . . . .

Plus d'information : SOS Loire Vivante – ERN France au 04 71 05 57 88. www.sosloirevivante.org www.hautevalleedelaloire.com